



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 28 janvier 2008

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 29/01/2008

D - 20080002

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Aujourd'hui Lundi 28 janvier Deux mil huit, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, M. Didier CAZABONNE, M. Michel DUCHENE, M. Jean-Paul JAUFFRET, M. Jean-Charles BRON, Mme Françoise BRUNET, M. Dominique DUCASSOU, Mme Anne WALRYCK, M. Stéphane DELAUX, Mme Carole JORDA-DEDIEU, M. Jean-Marc GAUZERE, M. Claude BOCCHIO, Mme Elisabeth VIGNÉ, (*présente jusqu'à 15h10*) M. Joël QUANCARD, Mme Muriel PARCELIER, M. Jean-Michel GAUTÉ, M. Henri PONS, M. Pierre LOTHAIRE, M. Jean-Louis DAVID, Mme Anne-Marie CAZALET, M. Alain MOGA, M. Bruno CANOVAS, Mme Françoise PUJO, Mme Michelle DARCHE, Mme Ana De OLIVEIRA-POMMET, M. Patrick SIMON, Mme Anne CASTANET, M. Charles CAZENAVE, Mme Marie-Christine GUITER-ROCHE, M. Alexis BANAYAN, Mme Eliane BON, Mme Chantal BOURRAGUÉ, Mme Mireille BRACQ, Mme Martine MOULIN-BOUDARD, Mme Nadine MAU, Mme Françoise MASSIE, M. Jean-Didier BANNEL, M. Alain PETIT, Mme Christine CHARRAS, Mme Marie-Claude CARLE DE LA FAILLE, Mme Sonia DUBOURG-LAVROFF, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean MERCHERZ, M. Guillaume HÉNIN, Mme Chrystèle PALVADEAU, M. Daniel JAULT, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Claude MELLIER, M. Jacques RESPAUD, Mme Martine DIEZ, Mme Brigitte NABET, M. Vincent MAURIN, M. Matthieu ROUVEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Jacques COLOMBIER,

Excusés :

Mme Véronique FAYET, M. Jacques VALADE, Mme Elisabeth TOUTON,

ZAC de la Berge du Lac. Participation financière de la Ville à l'équilibre financier de l'opération

M. Michel DUCHENE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Communauté Urbaine en lien avec la Ville de Bordeaux a décidé la réalisation d'une opération d'aménagement sur un terrain situé sur la berge Est du lac, à Bordeaux nord.

Par délibération communautaire en date du 22 décembre 2006, une Zone d'Aménagement Concertée a été créée et un traité de concession a été signé entre la Communauté Urbaine de Bordeaux et l'aménageur, Bouygues Immobilier, le 12 février 2007.

En vue de l'approbation du dossier de réalisation de la ZAC, le Conseil municipal, par délibération du 17 décembre 2007, a émis un avis favorable de principe pour la gestion et l'entretien futur des équipements relevant de la compétence de la Ville, conformément aux dispositions de l'article R 311-7 du code de l'urbanisme indiquant les pièces constitutives du dossier de réalisation de ZAC.

La mise au point du projet a généré des évolutions sensibles du bilan financier de l'opération tant en dépenses qu'en recettes, qui s'établit à 74 143 741 € HT.

En particulier, la valeur vénale du foncier communautaire a été fortement réévaluée par France Domaine (estimation du 31 mars 2007) à hauteur de 26 millions d'€ HT.

Il résulte de ces évolutions un déficit prévisionnel du bilan d'opération de 2 250 000 € HT qui conduit la Communauté Urbaine et la Ville à décider du versement d'une contribution financière au bilan de l'opération, préalablement à l'approbation par le Conseil Communautaire du dossier de réalisation de la Z.A.C. en date du 22 février 2008.

Conformément à l'article L 300-5 II & III du code de l'urbanisme, il a été proposé en Bureau de C.U.B. du 22 novembre 2007, de répartir ce déficit entre la Communauté Urbaine et la Ville de la manière suivante :

- 1 250 000 € à la charge de la CUB
- 1 000 000 € à la charge de la Ville de Bordeaux.

Cette participation au bilan de la Z.A.C. à hauteur de 1 000 000 d'€ apparaîtra à l'article 6 du bilan aménageur « participation communale ».

Cette somme sera versée directement à l'aménageur, Bouygues Immobilier, qui a accepté de ne percevoir cette somme qu'au premier semestre 2009, en même temps que la signature de l'acte authentique d'acquisition du foncier.

Il vous est donc proposé, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir :

- émettre un avis favorable à la participation de la Ville de Bordeaux au bilan de la Z.A.C. à hauteur de 1 000 000 d'€, cette somme sera ouverte au compte 2042 du budget de l'exercice concerné.

- autoriser le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces relatives au versement de cette participation.

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ABSTENTION DU GROUPE COMMUNISTE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 28 janvier 2008

P/EXPEDITION CONFORME,

M. Michel DUCHENE
Adjoint au Maire

